

SEANCE DU 29 MARS 2016

L'an deux mille seize, le **mardi 29 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, MARION Bernard, LOISEL Soraya,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : GIONNET Jean-Paul, URIEN Samuel, LIMA Chrystel,

Etait absent : /

Date de convocation : 22 mars 2016

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Pouvoir : Samuel Urien a donné pouvoir écrit pour voter en son nom à Isabelle Louis

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2016-03-01 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE 2015 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 101 254,07 € et un excédent de la section d'investissement de 168 394,46 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 en réserve pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2014 de la façon suivante :

- 1068 *Excédent de fonctionnement capitalisé* : 101 254,07 €
- ligne 002 *Résultat de fonctionnement reporté* : 0 €

2016-03-02 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE 2015 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 ASSAINISSEMENT qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 103 013,14 € et un déficit d'investissement de 7 165,59€.

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 en report de fonctionnement et en réserve pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2015 de la façon suivante :

- ligne 002 *Excédent de fonctionnement reporté* : 95 847,55 €
- 1068 *Excédent de fonctionnement capitalisé* 7 165,59 €

2016-03-03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE 2015 BUDGET LOTISSEMENT LE GRAND CHAMP

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 Lotissement Le Grand Champ qui fait apparaître un résultat de fonctionnement de 0 € et un déficit d'investissement de 87 293,92 €. Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement. Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 étant de 0 €, aucune affectation n'est faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal inscrit :

- ligne 002 *Excédent de fonctionnement reporté* : 0 €

2016-03-04 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Après s'être fait présenter les différents budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le trésorier principal propres au budget "*communal*", au budget "*assainissement*", au budget « *Lotissement Le Grand Champ* » **n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

2016-03-05 : VOTE DES BUDGETS 2016

Après s'être fait présenter les propositions budgétaires pour l'exercice 2016,

Après s'être assuré que les résultats de l'exercice 2015 propres à chaque budget ont bien été repris dans les budgets primitifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vote les budgets primitifs 2016 qui s'équilibrent :

Budget Commune

Section de fonctionnement à	393 222 €
Section d'investissement à	889 612,33 €

Budget Assainissement

Section d'exploitation à	130 336,55 €
Section d'investissement à	104 002,14 €

Budget Lotissement Le Grand Champ

Section de fonctionnement	488 299 €
Section d'investissement	585 587,92 €

2016-03-06 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2016 et vote le maintien des taux :

- Taxe d'Habitation	12,26%
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties.....	12,14%
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties.....	35,59%

2016-03-07 : VOTE SUBVENTIONS 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, vote les subventions de fonctionnement suivantes :

• Etoile Saint Yves, Vergéal	660 €
• Amicale des Retraités.....	165 €
• Créa' Activités	135 €
• Ass Communale de Chasse	95 €
• AEPEC, section Cantine	5 000 €

2016-03-08 : AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.)

Le Maire expose :

L'arrêt du projet de PLH a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil communautaire lors de sa séance du 29 janvier 2016. Chaque commune membre de Vitré Communauté doit désormais rendre un avis dans un délai de 2 mois au-delà duquel celui-ci est réputé favorable.

Le programme local de l'habitat est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement sur le territoire de Vitré Communauté.

La programmation en logements pour les 6 prochaines années :

- Maintenir une croissance soutenue de la population à 1,35%

- Objectif de production de 650 logements/an sur le territoire (marge de + ou - 10%)
- 5 à 7% de cette production à partir d'immeubles vacants soit 40 à 50 logements/an
- 15% de cette production dédiée au locatif aidé
- Une répartition par secteur géographique - maintenir un développement équilibré du territoire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
- EMET un avis favorable au Programme Local de l'Habitat de Vitré Communauté 2016-2022.

2016-03-09 : AVENANT 2 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2015

Le Maire expose :

Un Contrat Enfance Jeunesse, contrat d'objectifs et de co-financement pour le développement de l'accueil des enfants, a été signé avec la CAF, le Pays Guerchais, Bais, Rannée et Vergéal pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015. En raison d'actions nouvelles dans le champ de l'Enfance et de la Jeunesse, la signature d'un avenant est nécessaire pour remplacer l'article 5-2 « mode de calcul de la Prestation Sociale Enfance Jeunesse et révision des droits » de la convention initiale : le financement prend en compte la réalisation d'actions nouvelles sur une période antérieure à la date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant 2 au Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015.

2016-03-10 : ETUDE RACCORDEMENT TELEPHONIQUE DU LOTISSEMENT LE GRAND CHAMP

Le Maire présente les devis Orange

- pour l'étude de raccordement du lotissement Le Grand Champ, suivi des travaux et recette de conformité de la 1^{ère} tranche d'un montant de 1 401 € HT et,
- pour le conseil en ingénierie, un suivi des travaux et la délivrance par Orange d'un certificat de conformité de la 2^{ème} tranche après un contrôle des travaux effectués d'un montant de 733 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à signer les 2 devis de chez Orange.

2016-03-11 : ALIMENTATION TELEPHONIQUE DE 2 TERRAINS A BATIR ALLE DES PRIMEVERES

Le Maire rappelle :

Dans la continuité de la viabilisation du terrain communal et de celui appartenant à Mr Rutten, situés allée des Primevères, une demande d'extension du réseau téléphonique avait été demandée. La fourniture et la pose de fourreaux, chambre, et plan de recolement a été réalisées par l'entreprise SDEL pour un montant de 966,78 € HT. Il était convenu avec Mr Rutten au moment de la demande qu'il prenne 50% de la facture à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE le Maire à récupérer 50% du montant de 966,78 €, soit la somme de 483,39 €.